

Ce que valent les objets d'orfèvrerie (4)

Emmanuel FRITSCH

Une fois qu'on a trouvé des poinçons, il faut examiner les autres parties de l'objet car s'il a été restauré, il peut porter outre les poinçons d'origine, ceux de l'époque de la restauration.

En France, en 1838, des emplacements précis furent définis pour le marquage des poinçons sur tous les types d'objets et l'obligation de marquer chaque composant en métal précieux d'un objet fut une fois de plus rappelée. Comme cette dernière règle ne fut toujours pas systématiquement suivie pour les objets du culte, la préconisation des points d'application pour les poinçons est intéressante, même si finalement, elle ne fait que reprendre des usages déjà suivis depuis la Révolution, et même avant. Il en ressort une certaine constance de la situation des poinçons, qui permet de dresser une liste de quelques emplacements privilégiés par types d'objets, même si cette liste relève davantage de l'expérience que des points d'application indiqués dans les textes).

Calice : le carré du pied, le dessous du pied, le bord supérieur extérieur de la coupe ou, à défaut de marque à cet endroit, son culot. S'il existe une fausse-coupe, elle peut aussi porter des poinçons.

Dans le cas où aucun poinçon n'est visible sur la partie apparente d'une coupe qui est enchâssée dans une fausse-coupe, un démontage est nécessaire car les poinçons de la coupe peuvent se trouver sur son

culot et donc être cachés sous la fausse-coupe. La fausse-coupe elle-même peut porter des poinçons uniquement visibles après démontage car ils peuvent être dissimulés par la tige de l'objet. Enfin, une partie métallique destinée à cacher le dessous d'un calice ou d'un ciboire peut également cacher des poinçons.

Ciboire : les emplacements des poinçons sont les mêmes que sur le calice, mais comme il y a un couvercle en plus, celui-ci peut porter des marques sur le bord inférieur ou sur la croix sommitale.

Ostensoir : le bord du pied, son dessous, les rayons de la gloire, les nuées qui entourent souvent la lunette et la croix sommitale. Parfois, seule la lunule est en argent, mais il ne faut pas déduire hâtivement qu'une lunule adaptée à un ostensor porte les poinçons de celui qui réalisa ce dernier.

Ampoules aux saintes huiles : sous les récipients, sur ou sous leur jonction, sur le bord supérieur des ampoules, sur le bord ou sur la croix sommitale du couvercle.

Burettes et leur plateau : sous le plateau ou sur son bord, sous le piédouche, la lèvre du col ou le bec verseur, ou encore sur le couvercle des burettes.



Quelques exemples de poinçons d'orfèvres strasbourgeois.
La forme du poinçon de maître était libre.

Encensoir : sous le piédouche ou sur son bord, rarement sur la cassolette.

Navettes à encens : sous le piédouche ou sur son bord, sur le bord du couvercle.

Dater grâce aux poinçons

Je n'évoquerai qu'en passant les périodes antérieures au XVIII^e siècle car les pièces d'orfèvrerie aussi anciennes sont fort rares dans nos églises et il est donc peu probable que vous en rencontriez. La majorité d'entre elles est de fabrication strasbourgeoise. Les objets du culte en argent datant de cette époque jusqu'à la fin du XVIII^e siècle qu'on trouve en Alsace sont toujours majoritairement dus à des orfèvres strasbourgeois, mais il existe aussi un nombre non négligeable de pièces augsbourgeoises. Seuls font exception de rares objets d'orfèvres parisiens, quelques œuvres colma

riennes, et, de façon marginale, des réalisations d'autres lieux de production, alsaciens ou autres.

En gros, le système de poinçonnage était le même à Strasbourg et à Augsbourg jusqu'en 1751 compris : deux poinçons devaient être marqués sur l'œuvre : un poinçon personnel de l'orfèvre et un poinçon de contrôle.

Le poinçon de contrôle permet d'identifier la ville dans laquelle la pièce fut réalisée et, parfois, de préciser quand elle le fut. Les objets qui furent contrôlés à Augsbourg portent à côté du poinçon de maître un poinçon cumulant les fonctions de poinçon de contrôle et de poinçon de communauté.

Les pièces augsbourgeoises en core présentes dans les églises alsaciennes datent du milieu du XVIII^e siècle jusqu'à la deuxième décennie du XIX^e. La plupart du temps, elles sont entièrement en argent et de bonne, voire très bonne qualité et assez richement décorées.

Les objets sur lesquels sont empreints trois poinçons côte à côte, y compris un des poinçons de contrôle de la ville de Strasbourg, sont donc postérieurs à 1751 et peuvent être datés plus précisément car à partir de 1752, s'ajouta aux deux poinçons requis précédemment celui dit de communauté, ou de jurande, comportant une lettre majuscule changeant chaque année, surmontée d'une fleur de lis ou d'une couronne. À compter de 1784, ce poinçon fut remplacé par un autre, comportant d'abord les deux derniers chiffres de l'année puis un chiffre changeant chaque année (de 1 à 5), surmonté d'un casque à panache.

Le secours du poinçon losangique

Après la Révolution, avec la fin des corporations, un nouveau système de poinçonnage fut imposé en France. Chaque orfèvre devait avoir un poinçon personnel en forme de losange et on instaura des poinçons officiels semblables dans toute la France, différenciés simplement par des chiffres selon les nouveaux départements.

Aussi, si un des poinçons marqués sur un objet conservé dans votre église présente une forme de

losange contenant une ou des lettres et/ou un symbole, l'objet qui le porte a forcément été poinçonné après la Révolution et en France.

N.B. Si ce poinçon ne contient qu'une seule lettre lisible lorsque le losange est disposé verticalement, il y a de fortes chances que l'objet soit dû à un orfèvre strasbourgeois (ou, assez exceptionnellement, colmarien) ; s'il en comporte deux et qu'il est lisible dans le sens horizontal, il s'agira certainement d'un objet parisien ou lyonnais. Mais il s'agit d'une tendance et non d'une règle absolue : à Strasbourg, un atelier de deux orfèvres associés, actif dans les premières décennies du XIX^e siècle, utilisa un poinçon à deux initiales (disposées dans un losange vertical) et un autre, au XX^e siècle, utilisa un poinçon horizontal comportant trois initiales, mais le nombre de leurs réalisations reste limité. Par ailleurs, il existe des poinçons de fabricants lyonnais ou parisiens à deux lettres et même une seule lettre dans un losange vertical. Si ce poinçon losangique est accompagné d'un autre comportant une tête de Minerve, l'objet est postérieur à 1838.

Attention, il peut y avoir un troisième poinçon qui est un deuxième poinçon de l'orfèvre, voire même un de plus dans un cas précis évoqué ci-après. Effectivement, plusieurs ateliers strasbourgeois ont utilisé, en plus du poinçon losangique requis, un poinçon rectangulaire comportant leur patronyme en entier (le plus souvent réservé au pied, sur les objets d'orfèvrerie d'église) et surtout, l'atelier de cette ville qui a littéralement inondé les sacristies alsaciennes de sa production est le seul de cette ville à avoir utilisé un poinçon losangique comportant uniquement un symbole, sans initiales, et ayant de ce fait ajouté un poinçon rectangulaire comportant des initiales. Il s'agit de l'atelier Laroche, et ce même principe fut adopté par ceux qui prirent sa succession.

Si un poinçon losangique, seul cette fois, est associé à un poinçon contenant une tête de Mercure, l'objet date d'entre 1879 et 1918 car le poinçon au Mercure est un poinçon utilisé en France pour les ouvrages exportés, et à cette époque, l'Alsace était à l'étranger. Il s'agira alors très probablement d'un objet parisien ou lyonnais.

Si l'objet ne porte ni Minerve ni Mercure, mais tout de même un poinçon losangique, il y a de fortes chances que le ou les poinçons de

l'orfèvre soient accompagnés de deux poinçons officiels. Ceux-ci permettent de situer l'objet entre 1798 et 1838. On pourra affiner grâce au tableau synthétique ci-après.

On trouve aussi des objets allemands des XIX^e et XX^e siècles dans nos sacristies, et ce en dehors des pièces augsbourgeoises des premières décennies du XIX^e. Comme cela a été dit, ils sont majoritairement poinçonnés sous le pied. Les poinçons juxtaposés d'une lune et d'une couronne permettront très facilement d'affirmer que l'objet est de production allemande et qu'il date de 1888 ou d'après car ces deux poinçons furent utilisés à partir de cette date, suite à une réforme du poinçonnage en 1884. À leurs côtés, on trouvera le plus souvent un poinçon 800 (indiquant le titre de l'argent utilisé) et une marque distinctive de l'orfèvre.

Pour la période antérieure, on trouve parfois aussi le 800 à côté du poinçon de l'orfèvre, mais accompagné d'un poinçon de ville. Cela est peu courant.

Signalons en passant qu'en dépit du fait que les quelques rares orfèvres strasbourgeois encore en activité dans le dernier quart du XIX^e siècle étaient soumis à la réglementation allemande en matière de poinçonnage, jusqu'à présent, je n'ai vu dans aucune pièce d'orfèvrerie religieuse exécutée en Alsace pendant la période d'annexion empreinte de la lune et de la couronne.

Ces rudiments au sujet des poinçons officiels permettent déjà de situer grossièrement un objet. La connaissance des poinçons des orfèvres est évidemment un atout supplémentaire, permettant de resserrer les datations des objets, mais il était impossible de l'aborder ici, les artisans ou fabriques ayant réalisé des objets qu'on trouve en Alsace étant très nombreux.

Un dernier volet à paraître, sur l'évolution des formes et du décor et la typologie, permettra d'atténuer quelque peu cet inconvénient. Seront en outre incluses sur le CD joint à cette dernière partie une série de planches illustrées d'objets et des poinçons qu'ils portent avec à chaque fois leur identification.